

Vendredi 26 novembre 2010

La rencontre nationale des présidents de Caf

**Jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2010
à Aix-les-Bains**

Centre des Congrès

Rue Jean Monard

Quelle évolution de la relation à l'allocataire demain ?

**La qualité de service
à l'ère de l'administration électronique**

Retrouvez les allocations familiales sur internet :

caf.fr

et

mon-enfant.fr



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr

Sommaire

1. Le programme	3
2. L'actualité de la branche Famille de la Sécurité sociale	4
<ul style="list-style-type: none">• Les modes d'accueil du jeune enfant connaissent un essor important• Le succès de la mise en oeuvre du Revenu de solidarité active	
3. La qualité de service s'améliore en 2010	6
4. Le développement de l'information en ligne pour faciliter la vie des allocataires	7
5. Les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf	8
6. Temps forts et chiffres clés 2009 de la branche Famille	10
EN SAVOIR PLUS	12
<ul style="list-style-type: none">■ La branche Famille, acteur majeur de la politique familiale■ La Convention d'objectifs et de gestion (Cog)■ Le conseil d'administration de la Cnaf approuve majoritairement la Cog 2009-2012■ Les dépenses de prestations en 2009■ Zoom sur la Caf de la Savoie	

Le programme

Jeudi 25 novembre 2010

9h

Ouverture de la rencontre par **Jean-Louis Deroussen**,
Président du conseil d'administration la Cnaf

Mot d'accueil de **Régis Allard**

Président du conseil d'administration de la Caf de la Savoie

9h15

Allocution de **Jean-Louis Deroussen**,
Président du conseil d'administration la Cnaf

10h

Allocution d'**Hervé Drouet**
Directeur général de la Cnaf

11h15

Intervention de **Laetitia Roux**,
Maître de conférences à l'IAE de Lille

« **L'administration électronique : un mythe rationnel** »

Interventions de **Frédéric Amar** et **Frédéric Marinacce**, respectivement directeur de cabinet du directeur général de la Cnaf et directeur des politiques familiale et sociale de la Cnaf

« **L'actualité de l'administration électronique dans la branche Famille** »

14h

Ateliers*

« La qualité de service à l'ère de l'administration électronique »

Vendredi 26 novembre 2010

9h

Allocution de **Roselyne Bachelot-Narquin**,
Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale

10 heures

POINT PRESSE

**Roselyne Bachelot-Narquin
et Jean-Louis Deroussen**

12h

Clôture de la rencontre nationale par **Jean-Louis Deroussen**,
Président du conseil d'administration la Cnaf

** Les ateliers ne sont pas ouverts au public, ni à la presse*

2. L'actualité de la branche Famille de la Sécurité sociale

> Les modes d'accueil du jeune enfant connaissent un essor important

Pour la période 2009-2012, la Cog fixe un objectif ambitieux : financer 200 000 solutions supplémentaires en accueil collectif et individuel.

Un autre objectif consiste à développer les modes d'accueil innovants, en particulier en matière d'horaires atypiques, d'accueil des enfants en situation de handicap et d'implantation dans les quartiers sensibles

Adapter les dispositifs de soutien au développement de modes d'accueil diversifiés

□ La mise en place d'un septième plan crèche

Afin de développer l'offre d'accueil du jeune enfant, la branche Famille a financé un septième plan crèche. Il a pour objectif d'atteindre la création de 30 000 places nouvelles pour un total de 330 millions d'euros, soit une subvention par place comprise entre 7 400 et 14 000 euros.

Enfin, 20% des fonds attribués aux Caf sont réservés au développement de crèches de personnel (crèches d'entreprise), principalement destinées aux enfants de salariés d'entreprises publiques ou privées.

□ L'évolution de l'accueil du jeune enfant chez les assistant(e)s maternel(le)s

Pour faire face aux nombreux départs à la retraite des assistant(e)s maternel(le)s et pour rendre le métier plus attractif, les Caf peuvent verser une prime d'installation de 300 euros aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréées.

En contrepartie, ces dernier(e)s s'engagent à s'inscrire sur le site internet « mon-enfant.fr » et à mettre à jour leurs disponibilités.

Par ailleurs, les assistant(e)s maternel(le)s sont autorisées à se regrouper pour exercer leur activité professionnelle en dehors de leur domicile.

Des initiatives pour répondre à des besoins spécifiques

La branche Famille a décidé de financer des projets visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures du jeune enfant ouvertes à tous pour un montant de 4 millions d'euros sur la durée de la Cog.

La création expérimentale de 8 000 places de jardins d'éveil, structures d'accueil collectif pour les enfants de 2 à 3 ans, est programmée jusqu'en 2012.

La branche Famille a réservé une enveloppe spécifique qui permettra de créer sur la période 2009-2011, près de 2 500 places d'accueil dans le cadre du plan « Espoir banlieues ». Ce plan vise à développer et adapter les modes d'accueil aux besoins des familles qui vivent dans les quartiers dits « sensibles ».

Enfin, à titre expérimental, des financements peuvent être mobilisés afin de soutenir des modes d'accueil au domicile des familles, notamment les plus fragilisées, tôt le matin, tard le soir ou en fin de semaine.

mon-enfant.fr : premier site national exclusivement dédié à la garde d'enfants

Le site permet aux parents de s'informer sur les solutions d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans. Il recense la quasi-totalité des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistant(e)s maternel(le)s, des lieux d'accueil enfants-parents et des accueils de loisirs financés par la branche Famille. Les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s sont en ligne dans 64 départements.

> Le succès de la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (Rsa)

Une mise en œuvre dans des délais très courts

Le Rsa est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009. La préparation de sa mise en place, conduite en sept mois avec le Haut commissariat aux solidarités actives, a nécessité une très forte mobilisation de toute la branche famille.

Un projet aux dimensions multiples

Pour relever le défi d'une mise en œuvre aussi rapide, plusieurs groupes projets ont été constitués, une structure de pilotage assurant le suivi général de façon resserrée.

Un premier groupe a eu pour mission de définir les offres de service en direction des allocataires, des partenaires et du réseau des Caf et de spécifier les besoins concernant le test d'éligibilité intégré dans le site caf.fr et le logiciel dédié à l'instruction, @rsa.

Un deuxième groupe a travaillé sur l'implantation dans le système d'information de toutes les données nécessaires au versement de prestation Rsa, à sa gestion, à son suivi statistique, à la maîtrise des risques.

Un troisième groupe s'est chargé des échanges de données avec les Conseils généraux et les autres partenaires.

Enfin, un dernier groupe a eu pour mission de proposer un service pour les familles monoparentales bénéficiaires du Rsa.

Un dispositif pour informer les bénéficiaires potentiels

En lien avec les pouvoirs publics, un ensemble d'actions de communication a été réalisé pour assurer l'information du public sur la nouvelle prestation, ainsi que sur les droits et devoirs qui lui sont associés.

Pour répondre aux bénéficiaires potentiels, la branche Famille a déployé un dispositif d'accueil téléphonique combinant le numéro « 39 39 » et des plateformes mutualisées entre les caf.

Enfin, une large place a été donnée à l'utilisation d'internet avec la création sur caf.fr d'une rubrique spécifique au Rsa offrant aux utilisateurs la possibilité de réaliser un test d'éligibilité et de télécharger les formulaires de demande.

En savoir plus

Le Rsa a pour but d'apporter un revenu minimum aux personnes qui ne travaillent pas et un complément de revenu aux travailleurs modestes, ainsi que de favoriser l'insertion professionnelle et sociale par un meilleur accompagnement.

Le Rsa « socle » concerne les personnes sans revenus. Il est financé par le Conseil général.

Le Rsa « activité » concerne les travailleurs modestes. Il est financé par l'Etat.

3. La qualité de service s'améliore en 2010

Les indicateurs de la qualité de service progressent en 2010

Malgré l'augmentation des flux liés à la période de rentrée, la branche Famille satisfait aux engagements de service.

Les données du 3ème trimestre 2010 (arrêtés au 30 septembre) :

-Le volume de courriers reçus (16,3 millions) et de pièces arrivées (29,6 millions) sur le 3ème trimestre 2010 est supérieur de 13% au second trimestre, et il est même légèrement supérieur comparé à la même période 2009.

- Au 17 Novembre 2010, le solde de dossiers en équivalent jours de travail est de 5,4 jours.

- 7,3 millions d'appels aboutis et traités ont été réceptionnés.

Le taux d'appels traités par les agents continue sa progression enclenchée au second trimestre 2010, et avec un résultat de 89,7% (contre 83% au trimestre précédent), il frôle l'objectif fixé par la Cog de 90% des appels traités par les agents.

- 96,4% des dossiers de bénéficiaires de minima sociaux ont été traités en moins de 10 jours. (Objectif Cog : 90%).

- 4,65 millions de visites sur le trimestre : fréquentation supérieure de 6,7% au second trimestre 2010. L'engagement de service relatif au temps d'attente à l'accueil est atteint : 90% (les mois de juillet et août enregistrent les meilleurs résultats depuis le début de l'année : 91,4% et 90,1%).

L'Atelier de régulation des charges (Arc) au service d'une meilleure production

Dans un contexte où les charges de travail sont importantes et pour maintenir le meilleur service à l'allocataire, la Cnaf a organisé la solidarité et la coopération envers les caf qui connaissaient des difficultés.

Ainsi, dès juin 2009, elle a mis en place un Atelier de régulation des charges. Cet atelier, plate-forme de services répartie sur 37 Caf « aidantes, fonctionne sans déplacement de personnel grâce à une corbeille électronique.

204 personnes ont été recrutées et réparties dans ces ateliers virtuels. Elles sont aptes à intervenir sur l'ensemble des dossiers et traitent les corbeilles électroniques des Caf aidées réparties sur le territoire et dans les Dom.

La durée et le dimensionnement de l'intervention de l'Arc sont basés sur une estimation de production permettant d'atteindre un niveau de stock (temps de traitement des dossiers) équivalent à la moyenne nationale. Ce soutien est couplé avec la mise en œuvre, dans les Caf aidées, de mesures conjoncturelles ou structurelles destinées à permettre un retour durable à une situation normale.

D'abord expérimental en 2009, ce dispositif a été prorogé sur la période de la Cog 2009-2012.

Du 2 juin au 31 décembre 2009, 1,14 million de pièces ont été traitées par l'Arc, soit 11 836 journées de travail.

4. Le développement de l'information en ligne pour faciliter la vie des allocataires

L'objectif d'un développement de l'administration électronique est clairement inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012. Ce développement doit s'articuler avec les modes traditionnels de relation de service constitués par le téléphone et l'accueil physique, afin d'offrir aux allocataires une relation « multicanale » qui puisse être différenciée selon leurs besoins. Alors qu'un projet de refonte du site caf.fr est en cours, la réunion des Présidents constitue une opportunité d'une réflexion plus large autour du thème de « la qualité de service à l'heure de l'administration électronique ».

Les multiples études sur ce thème confirment en effet que le développement de l'administration électronique va se poursuivre à un rythme rapide en même temps que celui de l'accès aux technologies internet. Ce développement, porteur de progrès tant en termes de service à l'utilisateur qu'en termes d'efficacité des organisations, doit être mis en œuvre d'une façon maîtrisée et harmonieuse pour prévenir les risques qu'il comporte et s'inscrire en complémentarité avec les modes directs de relation de service et d'accueil.

La refonte du site Internet caf.fr

Le site Internet des Allocations familiales, caf.fr, qui occupe la quatrième place des sites des administrations les plus visités, fait l'objet d'une refonte globale. L'objectif : améliorer les relations avec les allocataires en développant une nouvelle offre de services sur le site.

Alors qu'une part croissante des allocataires souhaite pouvoir accomplir leurs formalités et trouver des réponses à leurs questions sur Internet, la Branche Famille s'investit spécifiquement dans le développement des téléservices.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de la Branche qui vise à mettre en œuvre un programme de simplification et de dématérialisation des procédures pour la période 2009-2012.

Les téléprocédures

Actuellement, les principales téléprocédures sur caf.fr sont :

- la saisie en ligne par les étudiants de leur demande d'aide au logement et l'estimation du montant de cette aide ;
- la déclaration des ressources annuelles pour les personnes dont la Caf n'a pas obtenu les ressources auprès de la Direction générale des impôts ;
- la déclaration par les bailleurs des loyers de leurs locataires.

Les nouvelles téléprocédures, prévues courant 2011, permettront de déclarer un changement de situation personnelle ou professionnelle, de faire une demande d'aide au logement pour tous les allocataires et non plus seulement pour les étudiants, et de demander en ligne le complément de libre choix d'activité (Clca) de la Paje.

Les sites dédiés

En plus du caf.fr, « navire amiral » de la présence des Allocations familiales sur Internet, la Branche Famille a développé d'autres sites dédiés à des thématiques précises :

- lancé en mai 2009, mon-enfant.fr devient le premier site national exclusivement dédié à la garde d'enfant ;
- développé en collaboration avec l'Ucanss, un site dédié aux ressources humaines et au recrutement, actuellement en cours de construction, sera lancé au premier semestre 2011 ;
- celui pour le rapport d'activité de la Branche Famille est programmé pour le mois de décembre.

Chiffres : En 2009, le site caf.fr enregistrait une moyenne de 11,5 millions de visites par mois. Cette moyenne est portée à 12,4 millions de visites mensuelles sur les huit premiers mois de l'année 2010 (source Cnaf - Sid).

5. Les présidents des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

En 2006, les conseils d'administration de la Cnaf et des 123 Caf ont procédé à l'élection de leur nouveau président.

➤ LA CNAF

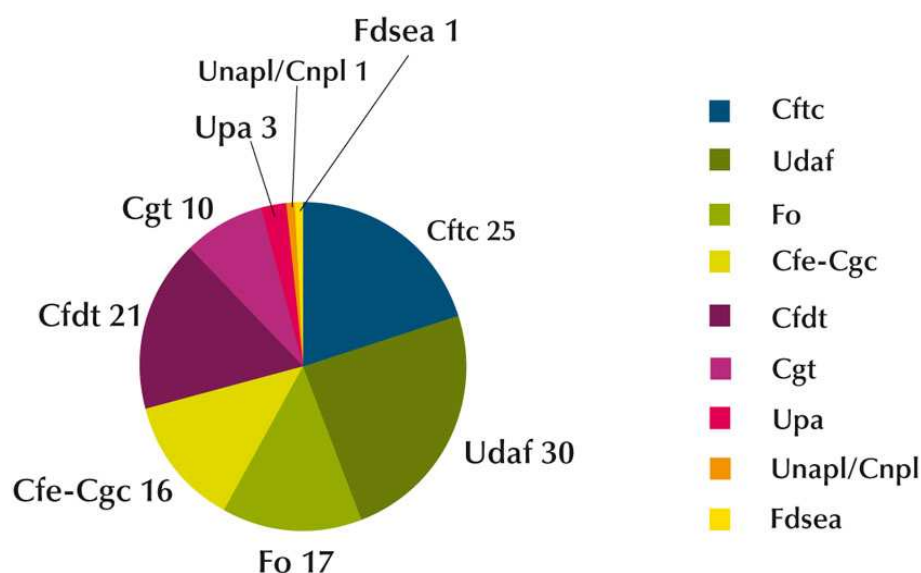
La CFTC assure la présidence de la Cnaf depuis 1967.

Jean-Louis Deroussen (CFTC) a été élu président du conseil d'administration le 12 octobre 2006. Il est également vice-président de la CFTC.

Roselyne Lecoultre (UPA) est la vice-présidente du conseil d'administration.

➤ LES CAF

Répartition des présidences
des Conseils d'administration



CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.

UDAF : Union départementale des associations familiales.

FO : Force ouvrière.

CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.

CFDT : Confédération française démocratique du travail.

CGT : Confédération générale du travail.

UPA : Union des professions artisanales.

UNAPL / : Union nationale des professions libérales - Chambre nationale des professions libérales.

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.

Rôle et composition des conseils d'administration de la Cnaf et des Caf

Le conseil d'administration de la Cnaf définit la politique de la branche Famille de la Sécurité sociale. A ce titre, il a autorité pour voter les budgets afférents, notamment à la politique d'action sociale ou d'administration générale des Caf.

L'Etat le consulte sur la réglementation et les projets de loi qui ont un impact sur l'activité de la branche.

Il est désigné pour une durée de 5 ans et comprend 35 membres titulaires : 13 représentants des organisations syndicales de salariés, 10 représentants des employeurs, 3 représentants des travailleurs indépendants, 5 représentants des associations familiales, 4 personnalités qualifiées. Il se réunit une vingtaine de fois par an. Le conseil d'administration a mis en place 7 commissions : **action sociale, prestations légales, administration générale, financement, information et communication, recherche et prospective, relations internationales.** Il leur délègue une partie de ses attributions sur les domaines relevant de sa compétence. Les présidences des commissions sont assurées par chacune des composantes du conseil.

Les conseils d'administration des Caf arrêtent la politique de l'organisme et votent les budgets. Ils sont désignés pour 5 ans et comprennent 24 membres titulaires (26 dans les DOM). Il est composé de 8 représentants des organisations salariées, 5 des employeurs, 3 des travailleurs indépendants, 4 des Unions Départementales des Associations Familiales, 4 personnes qualifiées. Dans les Dom, s'ajoutent 2 représentants des exploitants agricoles.

En 2008 et 2009, les représentants du MEDEF et la CGPME et des professions libérales qui avaient quitté, en 2001, les conseils d'administration de la Cnaf et des Caf, ont effectué leurs retours au sein de ces conseils.

6. Temps forts et chiffres clés 2008 de la branche Famille

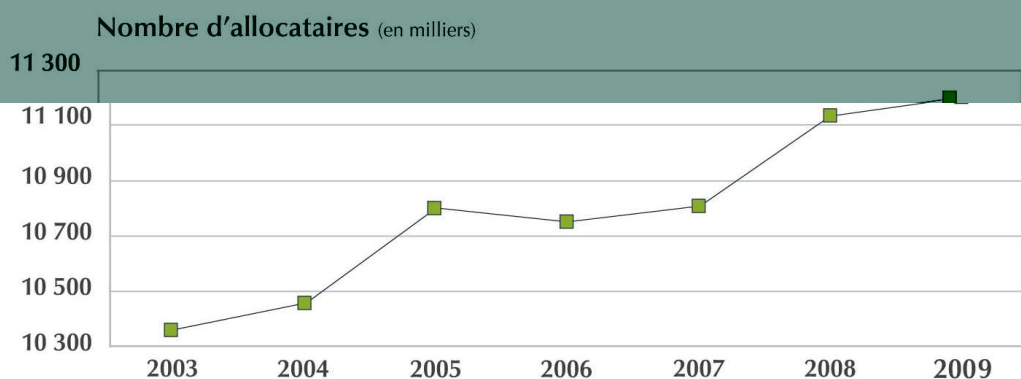
Temps forts et chiffres clés 2009 de la branche Famille

30,2 millions de personnes couvertes*

11,2 millions d'allocataires**
(+ 1,6 % par rapport à 2008)

6,7 millions d'allocataires
de prestations en faveur des familles

5,6 millions d'allocataires
de prestations dans le cadre de la lutte contre la précarité



Source : Cnaf - Fileas 2009

* Les personnes couvertes regroupent l'allocataire, son conjoint et les personnes à sa charge

** L'allocataire est le titulaire du dossier auprès de la Caf qui lui permet de percevoir un aide financière du fait de sa situation (charge d'enfants, logement, ressources, handicap)

Quelques indicateurs de qualité de service

81,2 % d'appels téléphoniques traités

79,3 % des pièces traitées dans un délai inférieur à 15 jours

83,8 % des allocataires reçus dans un délai inférieur à 20 mn

Total des dépenses en 2009 de la branche Famille

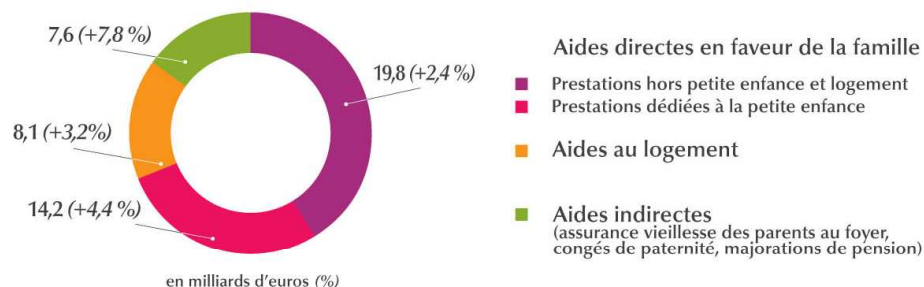
72,2 milliards d'euros

(+5,5 % par rapport à 2008) de prestations versées

• Les prestations en faveur de la famille

49,6 milliards d'euros

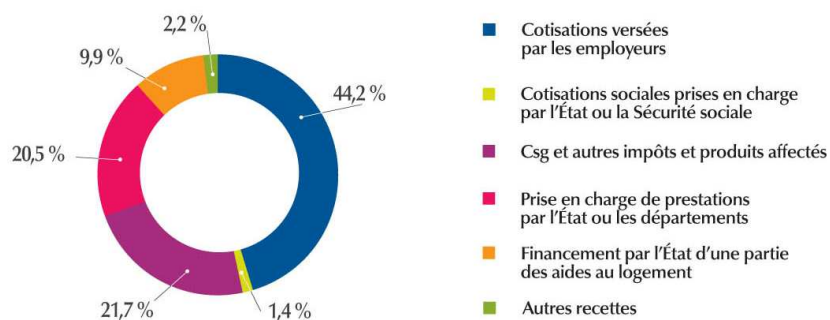
(+3,9 %) dont :



• Aides contre la précarité

23,5 milliards d'euros (+9,1 % par rapport à 2008) (soit 29,9 % des dépenses de la branche Famille)

L'origine des financements



En savoir plus

La branche Famille, acteur majeur de la solidarité nationale

La branche Famille assure le versement des prestations familiales (garde d'enfants, aides au logement, gestions des minima sociaux) et mène une politique d'action sociale familiale (crédits en faveur de la création et du fonctionnement des crèches, des centres de loisirs ; aides individuelles et prêts à taux zéro aux familles en difficultés).

En 2009, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 72,2 milliards d'euros (+ 5,5% en un an) qui sont servies à 11 209 100 allocataires (+1,6% en un an).

La Caisse nationale des allocations familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La Cnaf définit également la stratégie de la branche Famille et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion.

Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

La Cnaf anime le réseau des caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 376 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006.

Hervé Drouet est le directeur général depuis octobre 2008.

Les Caisses d'allocations familiales

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. En principe, les Caf sont départementales. Les quelques Caf infra départementales sont appelées à se départementaliser d'ici 2011.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable.

Les conseils d'administration des Caf définissent la politique de leur organisme, en cohérence avec les orientations nationales.

Les Caf comptent 35.000 collaborateurs.

En savoir plus

La Convention d'objectifs et de gestion

La Convention d'objectifs et de gestion est conclue entre les pouvoirs publics et la Cnaf. Elle couvre une période de quatre ans. Elle précise, dans le respect des lois de financement de la Sécurité sociale, les objectifs de gestion et les actions sur lesquelles l'Etat et la Cnaf s'engagent pour les atteindre. A ces objectifs, est associé un niveau de ressources budgétaires.

Dans ce cadre, la Cog précise les objectifs liés :

- **à la mise en œuvre des dispositifs législatifs ou réglementaires ;**
- **à l'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur ;**
- **aux politiques d'action sociale.**

La convention précise en outre le cadre d'évaluation contradictoire des résultats et les indicateurs associés.

Elle fixe enfin les moyens de l'action sociale et de la gestion.

La convention nationale est déclinée dans chaque organisme par un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion liant la Cnaf et la Caf. Ce contrat, établi en référence au cadre national, marque les engagements et la démarche de progrès de chaque Caf en fonction de son contexte et de ses réalités, en particulier sur la qualité du service et les politiques d'action sociale.

Les trois premières Cog de la branche Famille ont couvert les périodes 1997/2000, 2001/2004 puis 2005/2008.

Actuellement, la branche Famille met en œuvre la Cog 2009/2012.

En savoir plus

Communiqué de presse

Mardi 7 Avril 2009

Le conseil d'administration de la Cnaf approuve majoritairement la Cog 2009-2012

Ce mardi 7 avril, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) étaient réunis pour une nouvelle séance de leur Conseil d'administration. Ceux-ci devaient notamment se prononcer sur la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2009-2012.

Les membres du conseil d'administration **ont majoritairement approuvé la nouvelle Cog avec 28 voix pour** (3 Cfdt, 2 Cgc, 2 Cftc, 5 Unaf, 6 Medef, 3 Upa, 3 Cgpme, 4 personnes qualifiées) et **6 voix contre** (3 Cgt, 3 Fo). Ils ont ainsi donné mandat à leur président et directeur général pour signer la Cog avec les pouvoirs publics.

Cette Convention est marquée par **deux enjeux majeurs pour la branche Famille** :

- **la poursuite du développement de l'accueil du jeune enfant** qui constitue une préoccupation partagée par l'Etat et la branche Famille et qui est primordiale pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;

- **la mise en oeuvre du Revenu de solidarité active** (Rsa) qui succède, dès le premier juin prochain, au Revenu minimum d'insertion (Rmi) et à l'Allocation de parent isolé (Api).

Les administrateurs qui ont approuvé la nouvelle Cog ont estimé que la Convention permettrait à la branche Famille de renforcer sa place centrale au cœur des politiques familiales et sociales en apportant aux familles et aux allocataires les aides et le soutien nécessaires à leur épanouissement.

Ils se sont aussi déclarés satisfaits par la progression annuelle moyenne des crédits d'action sociale de la branche Famille de 7,5% sur quatre ans, soit 1,25 milliard d'euros supplémentaires. Pour les administrateurs, cet investissement optimisera de façon significative l'offre d'accueil de la petite enfance avec 100 000 places nouvelles en accueil collectif.

Par ailleurs, les mesures spécifiques en faveur des jeunes répondent à une demande forte du Conseil d'administration de la Cnaf de rester mobilisé par le développement d'actions qui leur soient dédiées.

Enfin, concernant les effectifs dans la branche Famille, les membres du Conseil d'administration ont approuvé la création de 1257 emplois qui devraient permettre aux Caf de maintenir leur capacité d'intervention à un haut de niveau de qualité de service au bénéfice des allocataires.

Les administrateurs ont tenu à préciser qu'ils resteront vigilants concernant les conditions de la mise en oeuvre de la Cog 2009-2012 afin qu'elle réponde aux mieux aux enjeux de la branche Famille.
--

Dépenses de prestations

	Dépenses de la branche Famille			Bénéficiaires de prestations légales directs au 31/12 champ Caf	
	2008	2009	Evolution 2008-2009 (%)	Effectifs 2009 (en milliers)	Evolution 2008-2009 (%)
Prestations en faveur des familles	47 779	49 634	3,9	6 600,3	0,4
Prestations directes en faveur des familles	40 746	42 054	3,2	6 600,3	0,4
Prestations petite enfance	13 571	14 165	4,4	2 279,5	0,4
<i>dont allocation de base</i>	4 112	4 234	3,0	1 870,2	- 0,2
<i>dont complément libre choix d'activité</i>	2 256	2 258	0,1	555,5	- 2,2
<i>dont complément de garde</i>	4 413	4 905	11,1	769,0	10,0
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	138	43	- 69,0	10,9	- 77,2
Allocation de garde d'enfant à domicile	17	7	- 60,9	2,1	- 72,8
Autres	1	2	98,8	-	-
Action sociale petite enfance	1 996	2 063	3,4	-	-
Aides au logement en faveur des familles	7 847	8 099	3,2	2 482,5	- 0,5
Prestations légales logement	7 695	7 948	3,3	2 482,5	- 0,5
Action sociale logement	152	150	- 1,3	-	-
Autres aides directes aux familles	19 328	19 791	2,4	5 573,4	0,5
Allocations familiales	12 342	12 535	1,6	4 682,5	0,5
Complément familial	1 595	1 629	2,1	822,3	0,2
Allocation de soutien familial	1 163	1 257	8,1	735,9	4,4
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	655	670	2,4	160,3	4,8
Allocation de présence parentale	51	50	- 2,5	4,5	1,8
Allocation de rentrée scolaire	1 487	1 495	0,5	2 861,8	- 1,3
Action sociale hors petite enfance et hors logement	1 726	1 753	1,6	-	-
Autres prestations (dont frais de tutelle)	308	402	30,4	-	-
Prestations indirectes en faveur des familles	7 033	7 580	7,8	-	-
Assurance vieillesse des parents au foyer	4 383	4 434	1,2	-	-
Majoration de pension vieillesse	2 386	2 883	20,8	-	-
Congé de paternité	264	264	- 0,2	-	-
Prestations de lutte contre la précarité	20 710	22 593	9,1	5 550,4	7,9
Revenus garantis et compléments	13 446	15 188	13,0	2 731,3	26,7
Revenu de solidarité active (1)	-	4 146	-	1 697,4	-
Revenu minimum d'insertion (2)	6 159	4 165	- 32,4	139,3	- 87,6
Allocation de parent isolé (2)	1 024	544	- 47	29,8	- 85,1
Allocation aux adultes handicapés	5 773	5 965	3,3	851,3	4,1
Revenu de solidarité	69	71	2,9	12,8	0,5
Expérimentation Revenu de solidarité active (3)	25	23	- 8,0	3,2	- 76,8
Contrats aidés et dispositif retour à l'emploi (4)	395	274	- 30,6	89,4	- 64,8
Aides au logement en faveur de personnes sans enfants (5)	7 264	7 405	1,9	3 575,8	1,1
Ensemble des prestations	68 489	72 227	5,5	11 209,1	1,6

(1) Rsa de droit commun, depuis juin 2009.

(2) Y compris primes forfaitaires (pour les dépenses).

(3) Expérimentations jusqu'à mi-2009, généralisation ensuite (champ Caf).

(4) Cirma, contrats d'avenir et prime de retour à l'emploi (pour les dépenses), ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide au retour à l'emploi (pour les effectifs de bénéficiaires).

(5) Y compris Aline : allocation d'installation étudiante (pour les dépenses).

En savoir plus

Zoom sur la Caf de la Savoie

La Caf de la Savoie, acteur des politiques familiale et sociale du département

La Caf de la Savoie verse chaque jour plus d'un million d'euros pour aider près de 66 000 allocataires. Ainsi, plus de 185 000 Savoyards bénéficient du soutien de la Caf.

Sous l'impulsion de son Conseil d'administration, la Caf de la Savoie s'est donné comme priorité de garantir une mise en œuvre équilibrée de ses missions sur l'ensemble du département tout en prenant en compte les diversités locales sur chaque territoire. De fait, le territoire représente un espace privilégié de projet et de concertation à l'échelle des politiques familiale et sociale. C'est pourquoi le président du Conseil d'administration, Régis Allard, et le directeur, Chantal Arnaud, œuvrent au développement d'une offre de service associant l'ensemble des acteurs locaux, notamment le Conseil général sous la présidence d'Hervé Gaymard. Dans cette dynamique, la priorité est donnée aux défis majeurs que sont le développement de l'accueil des jeunes enfants et l'accompagnement des allocataires en situation de précarité économique, sociale ou familiale.

■ *Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale*

Qu'il s'agisse de prestations légales, telle que la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) versée à près de 15 000 familles à hauteur de 79 millions d'euros, ou d'aides en action sociale, avec le financement de 323 structures et projets (2 102 places de crèches, 123 accueils de loisirs, 30 relais assistantes maternelles ...), la Caf de la Savoie est aux côtés des parents pour proposer, avec ses partenaires, des solutions de garde adaptées aux spécificités de chaque territoire.

■ *Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants*

Pour les tout-petits, la Caf participe au dispositif « Premières pages », qui permet aux parents de s'investir dans leur rôle de « transmetteurs » de savoirs tout en rendant la lecture plus accessible aux jeunes enfants. Pour les moins de six ans, la Caf finance 23 lieux d'accueil enfant-parent, qui contribuent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et facilitent les échanges entre parents et professionnels de la petite enfance.

Pour les plus grands, les familles peuvent avoir recours au Réaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents). Piloté par la Caf de la Savoie, il a financé 407 actions en dix ans à hauteur de près d'1,5 million d'euros (dont 476 400 euros sur fonds Caf). La Caf accompagne les familles qui doivent faire face à un conflit familial en proposant des consultations avec le médiateur familial.

■ *Accompagner les familles dans leurs relations avec leur environnement et cadre de vie*

Plus de 33 000 Savoyards bénéficient des aides au logement versées par la Caf, pour un montant global de près de 76 millions d'euros. Dans le domaine de l'habitat, 18 conseillères en économie sociale et familiale sont à l'écoute des usagers pour les informer sur leurs droits, les conseiller dans leurs demandes d'accession à un logement adapté, prévenir les situations de surendettement... De plus, la Caf de la Savoie se positionne en tant qu'acteur incontournable dans la prévention des expulsions locatives et des impayés de loyer.

■ *Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des familles et des personnes*

La Caf porte une attention toute particulière aux personnes en situation de fragilité, en soutenant notamment celles confrontées au handicap : 37 millions d'euros sont versés chaque année pour les enfants et adultes handicapés. Pour les plus démunis (5 000 Savoyards ont bénéficié d'une aide pour lutter contre la précarité à hauteur de 25 millions d'euros), la Caf instruit, sur délégation du Conseil Général, les demandes de Rsa. La Caf verse des subventions aux associations de travail familial à domicile et accorde les secours et prêts d'urgence aux allocataires qui traversent des difficultés financières passagères.

La Caf de la Savoie, en quelques chiffres :

- **209 professionnels au service de 65 864 allocataires, répartis sur sept territoires.**
- **321,5 millions d'euros de prestations légales et 24,4 millions d'euros d'aides d'action sociale.**

Contact presse : Marion Chenevier - Caf de la Savoie - 04 79 96 62 53